

Page: 1/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 07.07.2015

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · Identificateur de produit
 - · Nom du produit: Antiserum Shigella disenteriae 1 MONOVALENT (2 mL)
 - · Code du produit: 3557161
 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Réactif de laboratoire.
- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - · Producteur/fournisseur:

Bio-Rad 3 boulevard Raymond-Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette Phone: +33 (0)1 47 95 60 00

Fax: +33 (0)1 47 41 91 33 e-mail: fds-msds.fr@bio-rad.com

Bio-Rad laboratories (Canada) Ltd. 2403 Guénette Montreal, Montréal (Québec) H4R 2E9

Phone: (800) 361-1808 Fax: (514) 334-0872

- · Service chargé des renseignements: Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)
- · Numéro d'appel d'urgence: Voir point 16

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classifié selon le Système Général Harmonisé (GHS).

- Éléments d'étiquetage
 - · Éléments d'étiquetage SGH Néant
 - · Pictogrammes de danger Néant
 - · Mention d'avertissement Néant
 - · Mentions de danger Néant
- · Autres dangers
 - · Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique: Mélanges
 - · Description: Mélange avec des additifs non dangereux à la concentration d'utilisation.
 - · Composants dangereux: Néant

(suite page 2)



Page: 2/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 07.07.2015

Nom du produit: Antiserum Shigella disenteriae 1 MONOVALENT (2 mL)

(suite de la page 1)

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des premiers secours
 - Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
 - · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
 - · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Consulter un médecin si nécessaire.
- Indications destinées au médecin:
 - · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
 - · Moyens d'extinction :
 - CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- · Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Conseils aux pompiers
 - · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter des gants à usage unique.
- Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
- Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- · Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

- CA



Page: 3/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 02.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 07.07.2015

Nom du produit: Antiserum Shigella disenteriae 1 MONOVALENT (2 mL)

(suite de la page 2)

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Eviter tout contact avec les reactifs, même considérés comme non dangereux.

Suivre les Bonnes Pratiques de Laboratoire.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - · Stockage:
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
 - · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Paramètres de contrôle
 - · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- Equipement de protection individuel:
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9 Propriétés physiques et chimiques

- · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
 - · Indications générales
 - · Aspect:

· Forme: Liquide

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique

(suite page 4)



Page: 4/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 07.07.2015

Nom du produit: Antiserum Shigella disenteriae 1 MONOVALENT (2 mL)

(suite de la page 3)

· Changement d'état

· Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair Non applicable.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· **Densité:** Non déterminée.

· Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau: Entièrement miscible

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 0,0 % · Eau: 89,1 %

· Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Stabilité chimique
 - Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques
 - · Toxicité aiguë

· Valeurs I	LD/LC50	déterminantes	pour la	classification:
-------------	---------	---------------	---------	-----------------

26628-22-8 Azide de Sodium

Oral LD50 27 mg/kg (rat)
Dermique LD50 20 mg/kg (lapin)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'effet d'irritation.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 5)



Page : 5/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 07.07.2015

Nom du produit: Antiserum Shigella disenteriae 1 MONOVALENT (2 mL)

(suite de la page 4)

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- · Toxicité
 - · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
 - · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
 - · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · Résultats des évaluations PBT et VPVB
 - · **PBT:** Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.
- Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
 - · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:
 - · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 - Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

Numéro ONU ADR, ADN, IMDG, IATA Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, ADN, IMDG, IATA Néant Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA Classe Néant

(suite page 6)



Page: 6/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 07.07.2015

Nom du produit: Antiserum Shigella disenteriae 1 MONOVALENT (2 mL)

(suite de la page 5)

· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	Néant	
· Dangers pour l'environnement:		
· Polluant marin :	Non	
· Précautions particulières à prendre par		
l'utilisateur	Non applicable.	

· Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-

dessus.

· "Règlement type" de l'ONU: Néant

15 Informations relatives à la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

	· TSCA (Toxic Substances Control Act):	
ľ	7647-14-5	Sodium Chlorure
	26628-22-8	Azide de Sodium
	7732-18-5	eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté

Canadian substance listings:

· Canadian Domestic Substances List (DSL)		
7647-14-5	Sodium Chlorure	
26628-22-8	Azide de Sodium	
7732-18-5	eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	

· Canadian Ingredient Disclosure list (limit 0.1%)

Aucun des composants n'est compris.

· Canadian Ingredient Disclosure list (limit 1%)

Aucun des composants n'est compris.

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Service établissant la FDS:

MSDS / FDS Administr.

Bio-Rad

Marnes-la-Coquette, France

(suite page 7)



Page: 7/7

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.11.2020 Numéro de version 1 Révision: 07.07.2015

Nom du produit: Antiserum Shigella disenteriae 1 MONOVALENT (2 mL)

(suite de la page 6)

· Contact:

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 62 77

Service ATC (Assistance Téléphonique Clients)

Téléphone: +33 (0)1 47 95 61 85 Acronymes et abréviations:

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

CA -